

VILLE DE RIORGES

N° 1_91

OBJET :

FINANCES**GESTION BUDGETAIRE 2020
BUDGET GENERAL****APPROBATION D'UNE
DECISION MODIFICATIVE N° 4**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 17 décembre 2020 – 18 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 18 décembre 2020.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Christian SEON, Bénédicte PARIS, Vincent MOISSONNIER et Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Cédric SCHÜNEMANN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Christian SEON Bénédicte PARIS Vincent MOISSONNIER	Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20201217-1_91-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 18/12/2020

FINANCES

GESTION BUDGETAIRE 2020 BUDGET GENERAL APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°4

Nabih NEJJAR, adjoint au maire en charge des finances et du personnel expose à l'assemblée :

Malgré la précision dont font preuve les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif, il peut arriver que certains événements rendent nécessaires des modifications de recettes ou de dépenses. A cette fin, l'assemblée locale a la faculté d'adopter des décisions modificatives qui, sous forme de délibérations, autorisent l'exécutif à effectuer des opérations complémentaires, soit de recettes, soit de dépenses.

En pratique, des décisions modificatives peuvent intervenir après l'adoption du budget primitif.

La décision qui est proposée en fonctionnement intègre les impacts de la crise sanitaire et des deux confinements sur la section de fonctionnement : concerts annulés ainsi que toutes les manifestations se déroulant pendant cette période, retard dans la réalisation des chantiers...Les répercussions se traduisent par des réaffectations et des réductions de crédits, en dépenses.

En recettes, la régularisation du crédit de droits de mutation (135 300€) ainsi que l'inscription de subventions va contribuer à dégager un prélèvement sur la section de fonctionnement de 313 300€, qui va permettre de financer des dépenses d'investissement.

Le montant total de la section de fonctionnement est de 143 800€.

En investissement les dépenses concernent essentiellement des réaffectations de crédits ainsi que l'acquisition d'un engin de levage (69 500€), la réfection des sanitaires au groupe scolaire du Pontet (75 000€) et la première phase de travaux du centre de santé pour 300 000€.

En recettes d'investissement on retrouve essentiellement le virement de la section de fonctionnement et l'inscription de subventions pour 86 470€.

Le montant total de la section d'investissement est de 399 770€.

Le détail des prévisions est retracé dans le document de synthèse joint en annexe.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n° 4 du budget général 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 18 décembre 2020

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



